



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Perte de revenus pour les infirmiers en formation continue

Question écrite n° 41962

Texte de la question

M. Adrien Quatennens attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des étudiants infirmiers en formation continue dite de « promotion professionnelle ». Malgré la mesure première de l'accord issu du Ségur de la santé (« Rendre attractive la fonction publique hospitalière : revaloriser les carrières et les rémunérations et sécuriser les environnements de travail »), les modalités strictes n'incitent pas les infirmiers à entamer une formation continue. En effet, ils seraient alors privés du complément de traitement indiciaire à hauteur de 183 euros par mois. Cette perte de revenus n'étant compensée par aucune autre mesure, la promotion professionnelle paraît dès lors inenvisageable pour une majorité d'infirmiers. Alors même que les besoins humains dans les hôpitaux ne font que croître et que les personnels doivent pouvoir continuer à se former, l'absence de disposition de compensation est incompréhensible. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des dispositions qu'il compte prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41962

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7638

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)